

ÉVALUATION ET ORIENTATION DES ÉTRANGERS VERS DES PARCOURS DE FORMATION LINGUISTIQUE CIBLÉS ET DIVERSIFIÉS RELIÉS AU CECR

Étude d'un public adulte migrant dans le cadre du Contrat d'Accueil et d'Intégration
France – Région Pays de la Loire

SOPHIE LE GAL

Université de Nantes – CODIRE EA46

Résumé

Depuis 2007, le gouvernement français a décidé la mise en œuvre d'un Contrat d'Accueil et d'Intégration (CAI) obligatoire en direction d'un public adulte migrant primo-arrivant. Pour ce faire, l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) organise des plates-formes d'accueil pour permettre aux étrangers convoqués de signer ce contrat par le biais d'auditeurs sociaux chargés d'évaluer leur niveau de français afin de les orienter, si besoin, vers des formations en langue française. Dans cette optique, la question de l'orientation des migrants vers des formations linguistiques ciblées et diversifiées, clairement reliées au *CECR*, se pose aujourd'hui dans le cadre de parcours d'intégration à la société française n'excédant pas cinq ans. Face à ces nouvelles exigences, se dégage la nécessité de mettre en place une évaluation qui assurerait l'orientation des migrants vers des parcours de formation linguistique à définir, fondés sur des programmes et plans de cours correspondant à des projets et besoins d'apprentissage dans un contexte professionnel.

Mots-clés : adultes migrants, évaluation, formation, intégration, français professionnel

Abstract

In order to meet the new policies of reception and integration of foreigners in France, the government decided since 2007 to introduce an obligatory "Contrat d'Accueil et d'Intégration" to be signed by newly arrived adult migrants (2007). For that reason, the "Office Français de l'Immigration et de l'Intégration" organizes reception platforms to enable foreigners sign this contract through social auditors whose role is to evaluate those foreigners' French language level so as to direct them, if need be, towards a language training. In this regard, the issue of orienting public of migrants towards well-diversified and adapted language trainings, distinctly related to the *CECR*, arises now within the framework of integration courses not exceeding five years. In view of this new context, there emerges an urgent need to introduce a liable testing procedure in order to insure the examinees' orientation towards specific language training courses, based on programs and course outlines corresponding to learning needs and migrants' professional projects.

Keywords: Adult migrants, testing, training, integration, French for professional purposes

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte de la recherche

Le dispositif d'apprentissage du français pour adultes migrants¹ mis en œuvre par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) vise à financer de nouveaux parcours de formation linguistique, notamment en français professionnel². Suite à cette demande, il s'avère nécessaire de mettre en place une évaluation/orientation des adultes migrants vers des parcours linguistiques ciblés et diversifiés, axés sur le *CECR* et centrés sur les projets professionnels et/ou besoins d'apprentissage de ces derniers sur poste de travail. Dans ce cadre, depuis les plates-formes d'accueil de l'OFII, l'évaluation linguistique effectuée par les auditeurs sociaux doit être en mesure de pouvoir détecter les étrangers dont le niveau est supérieur ou équivalent au DILF³ afin de les orienter vers des formations en français professionnel qui restent encore à définir. Ces formations complémentaires viendraient s'ajouter à celle proposée actuellement par l'OFII dans le cadre du niveau A1.1 et validée par le DILF (Français de la vie quotidienne).

Parmi les nouvelles formations en français professionnel à mettre en place, nous souhaiterions proposer aux migrants, suivant leur projet professionnel et situation (demandeur d'emploi ou salarié) :

- une formation en français à visée professionnelle pour les personnes en recherche d'emploi, mais qui ont besoin de se perfectionner pour entrer dans la vie active ;
- une formation en français langue professionnelle pour les salariés des entreprises⁴ et les migrants demandeurs d'emploi qui en exprimeraient la demande, dans les secteurs du BTP, de la propreté, de l'hôtellerie/restauration ou de l'aide à la personne.

Ayant exercé plusieurs années sur les plates-formes d'accueil de l'OFII en Pays de la Loire, il nous semblait nécessaire de réfléchir sur le test de français pratiqué dans cette institution, dans le but de proposer des instruments d'évaluation adaptés. Ceux-ci seraient en mesure d'orienter les étrangers vers des formations susceptibles de favoriser leur intégration socioprofessionnelle par le biais de l'enseignement/apprentissage de la langue.

¹ Appel à projets 2011 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'immigration (politique nationale d'intégration des migrants) : axe 1 (« Soutien et accompagnement des parcours d'apprentissage de la langue française à visée généraliste et professionnelle ») et 3 (« Intégration professionnelle et promotion de la diversité »).

² Pour reprendre le terme générique du Ministère dans l'appel à projets 2011.

³ Diplôme Initial de Langue Française.

⁴ Dans le cadre de la formation continue (Droit Individuel à la Formation et/ou Congé Individuel de Formation).

1.2. Problématique et objectifs de la recherche

L'objectif était de vérifier comment estimer le niveau de français (oral) des migrants reçus sur les plates-formes d'accueil de l'OFII. Est-ce que le test de l'OFII est un outil fiable qui communique des résultats validables ? Permet-il réellement de réaliser une orientation socioprofessionnelle des candidats à la formation par une sélection linguistique rigoureuse ? Laisse-t-il à l'évaluateur la possibilité de sélectionner les candidats dans le but de les orienter vers la formation en français la plus appropriée quant à leur niveau linguistique ou leur projet professionnel ?

Ce sont ces questions qui ont guidé notre recherche pour savoir quels instruments d'évaluation conviendraient le mieux aux intervenants⁵ chargés d'évaluer la compétence de communication orale du public migrant et de l'orienter, le cas échéant, vers une formation en français la plus adaptée.

Après entretien avec les étrangers concernés par l'apprentissage du français, nous avons essayé de repérer les besoins linguistiques et les projets professionnels de ces personnes, en vue de les orienter vers la formation qui leur conviendrait le mieux.

Ainsi, nous souhaiterions en premier lieu cadrer les notions à retenir – français de la vie quotidienne, français à visée professionnelle et français langue professionnelle – pour mieux les distinguer du point de vue, d'une part, de l'orientation des étrangers vers ces formations, et d'autre part, de l'élaboration de parcours de formation linguistique dans un contexte professionnel. Dans un deuxième temps, nous nous interrogerons sur les pratiques évaluatives, ainsi que sur les tests et instruments de positionnement et d'orientation à utiliser dans le cadre des évaluations initiales qui permettent d'orienter les migrants vers des formations en français diversifiées⁶ depuis les plates-formes de l'OFII. La question de l'évaluation du niveau linguistique des migrants et de leur orientation vers une formation en français en rapport à un projet professionnel devient alors incontournable.

2. DES PARCOURS DE FORMATION LINGUISTIQUE CIBLÉS ET DIVERSIFIÉS RELIÉS AU CECR

2.1. Le français de la vie quotidienne

La formation en langue française proposée par l'OFII et validée par le DILF a une visée d'intégration sociale, dont l'objectif est d'acquérir des notions en français de la vie quotidienne. Cette formation est proposée officiellement depuis 2003. Elle a pour objectif de

⁵ Administrateurs de l'OFII et/ou formateurs FLE
Chargés d'évaluer et de prescrire les formations linguistiques.

⁶ Selon l'appel à projet 2011 de la Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté (axe 1), les organismes de formation devront être en mesure de développer des formations en français à visée généraliste et professionnelle dans la lignée du DELF et du DALF.

former les apprenants en vue de l'acquisition de compétences minimales correspondant au niveau A1.1 du *CECR*. Les situations de communication retenues à ce niveau font directement référence aux contextes de communication extraits du *Référentiel pour les premiers acquis en français* :

- acheter, faire ses courses ⁷ ;
- se loger, gérer sa vie dans un appartement, une habitation ;
- utiliser les services postaux et bancaires ;
- utiliser les services de santé.

Cependant, la formation DILF valide un niveau de français insuffisant pour que les migrants puissent accéder à leurs devoirs de parents ou de citoyens, directement après la formation linguistique proposée par l'OFII. De même, il leur est difficile avec ce niveau d'accéder au marché de l'emploi puis d'évoluer dans leur vie professionnelle. Par ailleurs, la sélection à l'entrée des formations professionnelles qui autorise l'accès à l'apprentissage d'un métier est parfois très sévère. D'où l'intérêt de poursuivre la formation linguistique dans le cadre de cours de langue liés à un projet socioprofessionnel, qui permettent aux migrants de travailler sur des pratiques langagières plus ciblées.

2.2. Le français langue professionnelle

Le français langue professionnelle concerne les salariés étrangers qui ont besoin de pratiquer le français en tant que langue de travail, non pas ponctuellement, mais en permanence. Les cours de FLP touchent en particulier des publics non natifs concernés par une formation en langue et technique directement liée à un métier (ou à une fonction) dans un secteur de l'entreprise (salariés étrangers déjà en poste – en France ou à l'étranger – ou à des salariés nouvellement recrutés en France, migrants souhaitant s'orienter vers les secteurs économiques qui recrutent). Il est important qu'un salarié développe des compétences communicatives pour réagir efficacement dans une équipe de travail. Un salarié qui ne maîtrise pas la langue aura de plus en plus de difficultés à s'adapter aux exigences linguistiques imposées par la nature de la tâche à accomplir. De l'autre côté, l'entreprise doit « s'intéresser à la pratique de la langue parce qu'une mauvaise maîtrise de la langue représente des coûts cachés qui sont tout à fait considérables »⁸ (mauvaise transmission de l'information, risques d'erreur, manque de productivité, danger d'accidents du travail). De ce fait, l'on pourrait envisager la mise en place plus systématique de cours de

⁷ Exemples extraits de J.-C. Beacco, M. de Ferrari, G. Lhôte, C. Tagliante (2005) : *Niveau A1.1 pour le français (Publics adultes peu francophones scolarisés peu ou non scolarisés) : Référentiel et certification (DILF) pour les premiers acquis en français*, p. 55.

⁸ *La maîtrise de la langue, une responsabilité partagée*, Actes du séminaire national des 8 et 9 décembre 2003, p. 56.

français relevant du français langue professionnelle au cœur des entreprises, dans les secteurs économiques en tension, tels les services de l'aide à la personne⁹ ou le Bâtiment et Travaux Publics.

2.3. Le français à visée professionnelle

Le français à visée professionnelle¹⁰, comme le français langue professionnelle, est un aspect de la pédagogie du Français sur Objectif Spécifique. Son objectif est de viser des formations homogènes en ce qui concerne le public visé et la matière à enseigner (Mangiante & Parpette, 2004 ; 2006). Il s'adresse avant tout à un public de niveau utilisateur élémentaire ou indépendant (niveaux A1 à B2 du *CECR*) et porte sur la conception de programmes et de techniques d'enseignement liés aux besoins de publics adultes « en voie de professionnalisation » ou en « reconversion professionnelle ». Étudiants, demandeurs d'emploi, salariés, peuvent être à un moment donné de leur parcours, concernés par ce type d'enseignement-apprentissage (jeune à la recherche d'un travail d'appoint en parallèle de ses études, « futur employé venant travailler en France quelle que soit sa spécialité », migrants en recherche d'emploi, etc.). Sur ce point, des modules de formation dédiés à la recherche d'emploi ou consacrés à la découverte du monde de l'entreprise peuvent être mis en place¹¹ en vue de stimuler l'accès des migrants à des fonctions diversifiées.

Par ailleurs, le français à visée professionnelle ne cherche pas à cibler un poste de travail ou un domaine économique particulier. Au contraire, il se veut transversal à différents métiers¹² et domaines d'activités¹³ au niveau des compétences langagières et professionnelles à acquérir. Par exemple, « savoir téléphoner », « se présenter à un entretien d'embauche », « se déplacer pour se rendre à un rendez-vous » (Mourlhon-Dalliès, 2006 : 90). Avec un programme et un volume horaire adaptés, une formation en français à visée professionnelle aiderait à faire acquérir aux bénéficiaires des compétences communicatives utiles pour entrer dans la vie active, à conforter des compétences linguistiques en contexte professionnel avec une meilleure connaissance du marché du travail. Ainsi, une formation en français à visée professionnelle pourrait aider les migrants à trouver un emploi ou à s'y préparer, à condition que cette formation soit bien organisée et bien définie au niveau des objectifs d'enseignement/apprentissage.

⁹ Exemple du centre de formation IDAP (Institut de Développement des Activités de Proximité) formant les étrangers à l'apprentissage de la langue dans un contexte professionnel.

¹⁰ Depuis les années 90.

¹¹ À partir d'une grande diversité de supports ou de notices d'informations (contrat et droit du travail, bulletins de salaire, dispositif de formation continue, règles de sécurité, signalétique, etc.).

¹² Métiers de la propreté (femme de ménage, agent d'entretien), emploi de proximité (auxiliaire de vie, nourrice), métier du tertiaire (téléconseiller, télévendeur), etc.

¹³ Hôtellerie-restauration, transport, service à la personne, informatique, assurance, etc.

3. ÉVALUATION ET ORIENTATION DES MIGRANTS VERS DES FORMATIONS EN FRANÇAIS PROFESSIONNEL

Pour ce faire, il faut que l'orientation des migrants vers ce type de formation soit bien préparée en amont de la formation linguistique. Cela touche, de manière générale, les organismes d'accueil et d'évaluation des compétences linguistiques (OFII, Pôle Emploi, centres de formation linguistique). Cela vise, en particulier, les pratiques d'évaluation et les instruments utilisés pour effectuer l'orientation des bénéficiaires vers ces formations.

3.1. Contexte de la recherche et méthodologie

Dans le cadre de notre recherche (Legal, 2010), nous avons fait passer pour les besoins de notre thèse de doctorat, 33 entretiens d'évaluation individuels (d'une durée de 30 à 45 mn) auprès d'un groupe d'étrangers volontaires en nous reportant aux outils d'évaluation utilisés par l'OFII. Pour cela, nous avons sélectionné deux types d'instruments d'évaluation utilisés par les administrations pour évaluer les compétences de communication orale des étrangers en France. En l'occurrence, il s'agit :

- des questions utilisées par les agents de la préfecture lors des entretiens d'évaluation des candidats à l'acquisition de la nationalité française ;
- de la grille d'évaluation de l'oral en français par rapport au niveau DILF de l'OFII pour évaluer le niveau de français oral des étrangers à leur arrivée en France.

Après avoir sélectionné les migrants dont le niveau est équivalent ou supérieur au DILF, à l'aide de cette instrumentation, il s'agissait de repérer globalement leurs besoins linguistiques et projets socioprofessionnels en vue de les orienter vers des parcours de formation linguistique plus ciblés que la formation A1.1 (français de la vie quotidienne). Pour cela, nous avons établi le profil socioprofessionnel de chaque migrant à travers un tableau récapitulatif, mentionnant notamment :

- le niveau de scolarité du migrant ;
- l'activité professionnelle exercée dans le pays d'origine ;
- l'activité professionnelle exercée en France ;
- la formation linguistique envisageable par rapport à leur projet.

L'objectif est alors d'orienter les étrangers :

- vers une formation en français à visée professionnelle pour les migrants en recherche d'emploi ;

- vers une formation en français langue professionnelle pour les salariés des entreprises ou les demandeurs d'emploi qui en exprimeraient la demande.

C'est ce que nous allons essayer de montrer à travers les deux exemples suivants.

3.2. Analyse de deux séquences d'entretien individuel entre l'évaluateur de l'OFII et les migrants¹⁴

Exemple 1

La candidate A a un niveau de français oral supérieur au DILF. Elle a fait des études supérieures en Russie pendant 5 ans. Elle déclare être musicienne et signale également avoir été chef de chœur. Au moment de l'entretien sur la plate-forme d'accueil de l'OFII, elle affirme être en recherche d'emploi. L'évaluateur interroge la candidate à propos de son projet professionnel. Celle-ci lui indique qu'elle aimerait travailler dans une école de musique.

En raison des questions de départ limitées par le format du test¹⁵, l'évaluateur se contente de quelques questionnements portant essentiellement sur des informations d'ordre général sans se soucier, à aucun moment, d'obtenir voire de stimuler les réactions de la candidate en termes de savoir-faire transversaux relatifs au monde professionnel. Nous citerons ici, à titre d'exemple, la stimulation de réalisation de micro-tâches mobilisant un ensemble d'actes de langage tels que donner des informations sur soi, sa formation, ses expériences professionnelles ou décrire son expérience professionnelle, etc..

Le questionnement de l'évaluateur concernant le projet socioprofessionnel de la candidate n'est pas approfondi. Même si la candidate affirme vouloir travailler dans une école de musique, on ne sait pas précisément à quel poste, puisque la question ne lui a pas été posée. On peut du moins supposer qu'elle pourrait peut-être travailler comme enseignante de musique dans un établissement scolaire public ou privé ; ce projet professionnel restant à approfondir et à peaufiner dans le cadre d'une formation spécifique. Ainsi, les questions posées ne permettent pas à l'intervenant de déterminer le projet professionnel de la candidate afin de l'orienter vers la formation linguistique qui lui conviendrait le mieux, à savoir une formation en français à visée professionnelle pour perfectionner son niveau, l'aider à bâtir un projet professionnel et rechercher un emploi (plutôt que la formation dans le cadre du DILF).

¹⁴ Les transcriptions des entretiens sont consultables en annexes.

¹⁵ Les questions sont en général très similaires à l'épreuve de production orale proposée par le DILF (entretien avec le jury).

Exemple 2

Le niveau de français oral de la candidate B est largement supérieur au DILF puisqu'elle parvient à communiquer avec l'évaluateur sans difficulté lors de l'entretien. Au niveau de l'écrit, elle a été scolarisée jusqu'au niveau primaire. Au moment de l'entretien à l'OFII, elle n'est pas encore inscrite sur la liste des demandeurs d'emploi, ce qui ne lui permet pas de bénéficier du dispositif d'accès à la recherche d'emploi. La candidate n'a jamais travaillé dans son pays d'origine. Elle indique à l'évaluateur qu'elle aimerait travailler dans la restauration, ce qui pourrait laisser envisager une orientation vers une formation en français langue professionnelle pour l'aider à se diriger, par exemple, vers une formation qualifiante dans le domaine de la restauration ou à trouver un emploi dans ce domaine. Encore une fois, à la superficialité des questions posées s'ajoute l'absence de tentative de tester les connaissances de la candidate en matière d'exercices ciblant des savoir-faire linguistico-professionnels vitaux, comme gérer un appel téléphonique, prendre des commandes ou informer un collègue d'un problème technique, etc. Pour ce faire, l'intervenant aurait dû questionner davantage la candidate. Il aurait été nécessaire de lui demander vers quel métier elle souhaitait s'orienter. Tester ses compétences à l'écrit d'une manière plus approfondie aurait en outre été essentiel, afin de savoir dans quelle mesure elle aurait pu intégrer une formation qualifiante dans ce type de secteur.

3.3. Bilan et interprétation des résultats

Pour les deux exemples proposés, la question de l'évaluation des compétences communicatives à partir d'entretiens et de tests en contexte professionnel doit se poser. Les questions proposées par le test doivent mettre en évidence la performance des candidats évalués et laisser aux migrants la possibilité de s'exprimer en quantité suffisante à l'oral pour que l'évaluateur puisse déterminer, d'une part, leur niveau de français avec fiabilité, et d'autre part, définir les tâches ou actes de langage qu'ils sont capables de réaliser. L'entretien d'évaluation proposé sur la plate-forme de l'OFII contient un trop grand nombre de questions fermées. Le test ne permet pas à tous les candidats d'exprimer pleinement leur compétence de communication orale. Ils ont tendance à répondre par oui ou par non ou à ne pas développer suffisamment leurs réponses. De ce fait, les échantillons de discours prélevés ne sont pas toujours suffisants pour que l'évaluateur puisse estimer de manière fiable leur compétence de communication, et en particulier leur niveau d'expression. Par conséquent, la performance du candidat ne peut pas être mise en valeur lors de l'échange langagier. Cette tendance s'explique par la nature des questions posées (ressenties parfois comme culturellement gênantes), mais aussi parce que si on pose des questions qui

enferment le candidat, on obtient des réponses non développées ou de type binaire (réponse par oui ou par non).

4. PRÉCONISATIONS ET CONCLUSION

3.1. Des questions ouvertes

Lorsque l'on évalue la production orale des candidats, on oriente leur expression par les tâches ou les questions qu'on leur propose, car celles-ci dressent le format, le contenu et le contexte de leurs réponses (Luoma, 2004/2007). Dans le but d'obtenir un résultat plus fiable, il faudrait que le questionnaire d'évaluation comporte davantage de questions ouvertes afin que les échantillons de discours prélevés lors des entretiens avec les candidats soient suffisamment développés pour permettre à l'évaluateur, lors de sa prise de décision, de porter un jugement plus définitif et moins hésitant.¹⁶ Nous estimons primordiale l'intégration au test oral de micro-tâches langagières susceptibles de donner, autant que faire se peut, un aperçu précis des capacités linguistico-professionnelles du candidat. D'autres questions plus ciblées portant sur le travail ou la formation linguistique ou professionnelle que le migrant souhaiterait effectuer en France¹⁷ pourraient être posées afin de recenser les besoins professionnels. Ces questions devraient être suffisamment ouvertes pour permettre au candidat d'exprimer indirectement ses propres besoins, et d'autre part, laisser à l'évaluateur davantage de possibilités de définir le niveau linguistique du candidat et l'orienter par la suite vers la formation en français la plus pertinente.

3.2. Une grille d'évaluation plus élaborée

Par ailleurs, le poids de la subjectivité du test peut être modéré par l'utilisation d'une grille d'évaluation adaptée. Le rôle de la grille permet de limiter la subjectivité de l'évaluation et d'éviter que l'interprétation des résultats diffère entre évaluateurs. Dans le cadre d'une évaluation-orientation initiale, il s'agirait de développer une grille d'évaluation plus élaborée pour que l'interprétation des résultats du test soit plus fiable. Concernant les descripteurs présents sur la grille, il semble qu'ils devraient être prioritairement formulés de façon à décrire la performance du candidat de manière :

¹⁶ Lorsque l'évaluateur hésite sur le niveau à attribuer au candidat, c'est-à-dire lorsque le niveau de français du candidat oscille entre deux niveaux type, par exemple.

¹⁷ Par exemple : « qu'est-ce que vous souhaitez faire comme travail en France ? », ou « qu'est-ce que vous voulez faire comme formation ? ».

- *positive*, en formulant par « compétences ce qu'un apprenant est capable de faire » (Veltcheff & Hilton, 2003 : 25) en fonction des activités langagières proposées dans le *CECR* ou les *Portfolios Européens des Langues* ;
- *brève*, afin que les descripteurs soient concrets aux yeux de l'évaluateur et faciles à repérer ;
- *claire*, afin de ne pas confondre plusieurs descripteurs renvoyant à deux niveaux différents ;
- *précise*, afin de déterminer d'une manière tranchante l'appartenance à un niveau donné ;
- *indépendamment compréhensible*, sans référence à d'autres descripteurs (Luoma, 2004/2007 : 83) pour que ceux-ci constituent une entité à part entière quant à la description des différents aspects langagiers.

Le comportement de l'évaluateur doit également être pris en compte dans l'évaluation, mais ce qui importe surtout, c'est la performance du candidat lors de l'entretien, l'intervenant ayant un rôle de soutien et de médiation bienveillante dans l'interaction qui doit sans cesse être relancée. La réussite de la conduite de l'entretien d'évaluation repose surtout sur la qualité et la performance des outils utilisés par l'intervenant.

BIBLIOGRAPHIE

BEACCO, JC ; VAN AVERMAET, P. ; EXTRAMIANA, C. ; KRUMM, H. J; LITTLE, D. R.; OSSNER, R.; SCHNEIDER G. (2008). « Les langues dans les politiques d'intégrations des migrants adultes ». Document d'orientation élaboré pour le séminaire *L'intégration Linguistique des migrants adultes*, Conseil de l'Europe.

CONSEIL DE L'EUROPE (2001). *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer*. Paris : Didier.

DAVANTURE, A . (2010). « Répondre aux demandes de formation en français professionnel : les atouts du FOS et du FLP ». In : *Revue Points Communs*, mai 2010, n° 40, CCIP.

DE FERRARI, M., (2008). *Français en situation professionnelle : un outil de positionnement transversal*. Paris : Comité de liaison pour la promotion des migrants et des publics en insertion (CLP).

DE FERRARI, M. ; MOURLHON-DALLIES, F. ; ZIMMERMLIN N. ; DEMURGER J. (2005). *Développer la formation linguistique au titre de la formation professionnelle continue en entreprise*. Étude réalisée pour la Direction de la Population et des Migrations.

LE GAL, S. (2010a). *Quelle évaluation linguistique de l'oral à l'OFII en vue de l'intégration socioprofessionnelle des migrants ?* (Le cas de Nantes et sa région). Thèse de Doctorat : Sciences du langage/didactique : Université de Nantes.

LE GAL, S., (2010b). « Pour l'intégration socioprofessionnelle des migrants : quelle évaluation linguistique à l'OFII ? ». In : CADET, L. ; GOES, J., & MANGIANTE, J. M. *Langue et Intégration*. Berne : Groupe Editorial Peter Lang, Coll. « GRAMM-R, Études de Linguistique française », vol. 6, 2010. p. 151-176.

LUOMA S. (20004/2007). *Assessing Speaking*. Eds. J. Charles ALDERSON & Lyle F. BACHMAN. Cambridge : Cambridge University Press, Cambridge Language Assessment Series Histoire.

MANGIANTE, J.M. 2007. « Une démarche de référentialisation en français des professions : le partenariat Universités – Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP) », *Le français dans le monde*, 2007, n° 42 (juillet).

Mangiante, J.M. & PARPETTE, C. 2004. *Le Français sur Objectif Spécifique : de l'analyse des besoins à l'élaboration d'un cours*. Paris : Hachette, Coll. « Pratiques de classe ».

MOURLHON-DALLIES, F. (2006a). « Penser le français langue professionnelle ». In : *Le français dans le monde*, 2006, n°346, p. 25-28.

MOURLHON-DALLIES, F. (2006b). « Le français à visée professionnelle : enjeux et perspectives ». In : Synergies Pays riverains de la Baltique n°3, *Revue de didactologie des langues-cultures du Gerflint*, 2006, p. 89-96.

MOURLHON-DALLIES, F. (2006c). « Du Français sur Objectif(s) Spécifique(s) au Français Langue Professionnel (FLP) ». In : *Le français dans le monde*, juillet 2006, CLE International et FIPF : Paris.

MOURLHON-DALLIES, F. (2008) *Enseigner une langue à des fins professionnelles*. Paris : Didier, « Langues et Didactique ».

PARPETTE, C. & MANGIANTE, J.M. (2006). « Le Français sur Objectif Spécifique ou l'art de s'adapter ». In : V. CASTELLOTTI & H. CHALABI. *Le français langue étrangère et seconde : des paysages didactiques en contexte*. Paris : L'Harmattan, Coll. « Espaces Discursifs », p. 275-282.

VELTCHEFF, C. & HILTON, S. (2003). *L'évaluation en FLE*. Paris : Hachette.

ANNEXES

TRANSCRIPTIONS DES ENTRETIENS ET RÉSULTATS DU TEST POUR LES DEUX CANDIDATES

Annexe 1 : Entretien avec le candidat A

E¹⁸ : Vous parlez un peu français

A : Ouais, un peu.

E : Un peu. Ça fait combien de temps que vous êtes en France ?

A : Heu...Ça fait, ça fait...deux ans et demi.

E : Deux ans et demi. Et vous venez de quel pays ?

A: La Russie.

E : Vous êtes mariée ?

A : Oui.

E : Vous habitez à quelle adresse ?

A : *(Elle donne son adresse complète).*

E : Votre numéro de téléphone ?

A : *(Elle donne son numéro de téléphone sans difficulté).*

E : Heu... Vous parlez quelles langues ?

A : Russe.

E : Un peu français ?

A : Oui.

E : Une autre ?

A : Heu... j'ai étudié Allemagne.

E : Vous êtes arrivée quand en France ?

A : La première fois, c'était 200X.

E : Et vous savez le jour, le mois ?

A : *(Elle donne la date d'arrivée en France).*

E : Votre date de naissance ?

A : *(Elle donne sa date de naissance complète).*

E : Vous avez quel âge ?

A : 28.

E : En ce moment, est-ce que vous travaillez ?

A : Non.

E : Est-ce que vous cherchez un travail ?

A : Oui.

E : Vous êtes inscrite à l'ANPE ?

A : Oui.

¹⁸ Évaluateur.

E : En Russie, vous avez fait des études ?
A : Oui.
E : Jusqu'à quel niveau ?
A : Bac + 5.
E : Dans quelle spécialité ?
A : Je suis musicien.
E : Ah ? Qu'est-ce que vous jouez ?
A : En fait, heu... c'est un instrument traditionnel russe (*Sourire*), ça n'existe pas en France.
E : Vous avez fait des études de musique alors ?
A : Oui. (*Pause*). Et encore, je suis le chef de chœur.
E : Vous êtes chef de chœur. D'accord, vous êtes professeur de musique aussi ?
A : Oui, oui.
E : Alors, on va noter ça. (*Pause*). Est-ce que vous avez des enfants ?
A : Oui.
E : Alors, combien ?
A : Un fils.
E : Et il a quel âge ?
A : Il a presque trois ans... deux ans et six mois.
E : Il va à l'école ?
A : Oui, il va à l'école.
E : Pas de problème pour le garder ? (.) Le mercredi vous le gardez ?
A : Heu... oui. Je dois chercher une nounou... oui.
E : D'accord. (*Pause*). Qu'est-ce que vous voulez faire comme travail en France ?
A : Je pensais... je préfère travailler comme musicien... dans une école de musique.

Coupure.

Informations complémentaires sur A

Candidat A	Bilan de l'entretien
<p align="center">Niveau attribué suivant le résultat coché sur la « grille d'évaluation de l'oral en français par rapport au niveau DILF » de l'OFII</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau à l'oral en français équivalent ou supérieur au DILF</p>

Profil socioprofessionnel	Âge : 28 ans Sexe : féminin Niveau d'études : supérieur (Bac+5) Activité professionnelle en Russie : musicienne, chef de chœur. Activité professionnelle en France : sans-emploi Emploi/projet envisagé : musicienne, enseignante dans une école de musique. Formation linguistique envisageable : « français à visée professionnelle » ou « français général »
----------------------------------	--

Annexe 2 : Entretien avec le candidat B

E¹⁹ : Comment vous vous appelez ?

B : Je m'appelle XX²⁰.

E : Vous êtes de quelle nationalité ?

B : Je suis Congolaise.

E : Vous habitez à Nantes ?

B : Oui j'habite à Nantes.

E : Vous êtes à quelle adresse ?

B : (*Elle donne son adresse complète*).

E : Vous pouvez me donner votre numéro de téléphone ?

B : (.) Attends...

E : Vous voulez une feuille pour l'écrire ?

B : Oui. (*Pause*). (*Elle écrit son numéro puis le lit doucement*). Mon numéro, c'est (...).

E : Alors, quand est-ce que vous êtes arrivée en France ?

B : Je suis arrivée le X novembre 20XX.

E : Vous pouvez me donner votre date de naissance ?

B : Heu... (*Elle donne sa date de naissance*).

E : Donc vous avez quel âge ?

B : Vingt-et-un ans.

E : Est-ce que vous êtes mariée ?

B : Oui.

E : Est-ce que votre mari travaille ?

B : Oui.

E : Qu'est-ce qu'il fait comme travail ?

B : Il travaille dans une société à X²¹.

E : Est-ce que vous avez été à l'école au Congo ?

B : Oui.

E : Pendant combien de temps ?

B : Pendant quatre ans.

E : Jusqu'à quel âge ?

B : Heu... (*Silence*). Je crois, si je me trompe pas, jusqu'à treize ans.

E : Alors vous parlez quelle(s) langue(s) ? Vous parlez français...

B : Oui, et lingala aussi.

E : (*Pause*). Est-ce que vous avez travaillé au Congo ?

B : Non.

E : Est-ce que vous êtes inscrite à l'ANPE ?

B : Pas encore.

¹⁹ Évaluateur.

²⁰ Nom, prénom.

²¹ Nom de la commune.

E : Qu'est-ce que vous voulez faire comme travail en France ?

B : Ici, j'aimerais faire à la restauration.

E : Est-ce que vous avez des enfants ?

B : Non.

E : Est-ce que vous avez le permis de conduire ?

B : Non.

E : Donc vous êtes venue ici avec une amie ?

B : Je suis chez ma sœur.

E : Vous habitez chez votre sœur, vous cherchez donc un logement ? (*Pause*).

Vous avez des pistes de logement ? Vous savez comment faire ?

B : (*Silence*). Personnellement, je sais rien. C'est ma sœur qui fait et qui s'occupe de ça.

E : (*Pause*). Pourquoi vous êtes venue en France ?

B : Je me suis mariée en Afrique et je suis venue avec mon mari ici.

E : Et votre mari, ça fait longtemps qu'il est en France ?

B : Oui, il était parti en Afrique pour faire le mariage avec moi, et on est rentré ensemble.

Coupure.

Informations complémentaires sur B

Candidat B	Bilan de l'entretien
Niveau attribué suivant le résultat coché sur la « grille d'évaluation de l'oral en français par rapport au niveau DILF » de l'OFII	<input checked="" type="checkbox"/> Niveau à l'oral en français équivalent ou supérieur au DILF
Profil socioprofessionnel	Âge : 21 ans Sexe : féminin Niveau d'études : 4 ^{ème} année primaire Activité professionnelle au Congo : sans profession Activité professionnelle en France : sans-emploi Emploi / projet envisagé : employée de la restauration Formation linguistique envisageable : « français langue professionnelle »